



Direction départementale
de la cohésion sociale
de l'Eure

Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

n° 42 - avril 2016

Les bonnes pratiques

Le choix des activités

Lors de mise en place des rythmes c'est la commune de X qui inscrivait les enfants aux différentes activités artistiques, culturelles et sportives. Cette année le choix des activités est laissé aux enfants et, si la gestion des vœux n'est pas toujours facile, les problèmes de discipline au sein des ateliers sont en net recul, les enfants se sentant plus impliqués.

Appel à projet : pour renforcer l'égalité, la citoyenneté et favoriser l'accès à des loisirs de qualité dans les projets éducatifs de territoire (P.E.D.T.)

Le présent appel à projet prend en compte, les priorités nationales du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, et la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes éducatifs.

A ce titre il décline, au niveau départemental l'axe « accompagnement des collectivités dans l'élaboration des projets éducatifs territoriaux ». Il constitue, à cet égard, une aide aux projets éducatifs de territoire.

Il répond à la directive nationale d'orientation qui met l'accent sur la qualité éducative et le soutien aux associations.

Les rythmes éducatifs constituent une priorité du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Dans ce cadre, la D.D.C.S. de l'Eure a décidé de soutenir depuis trois ans les collectivités engagées dans des PEDT qui proposeraient des actions innovantes.

Cette année, les actions dont les objectifs renforceront l'égalité, la citoyenneté, la laïcité, l'éducation aux valeurs de la République seront privilégiées. Il vous convient de présenter des animations qui permettent d'aborder de manière simple et ludique le respect de la diversité des croyances, les codes culturels, la vie en société, le vivre ensemble...

C'est pourquoi, vous trouverez ci-joint un appel à projet qui consacre une partie des crédits du volet départemental « jeunesse » au cofinancement d'activités mises en œuvre pendant les trois heures de nouvelles activités périscolaires.

Votre attention doit être attirée sur :

- l'obligation de répondre à cet appel à projet par le dossier de demande de subvention cerfa auquel devront être jointes les pièces justificatives

- une date limite de réception fixée au 15 mai 2016.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Monsieur Frédéric HEYBERGER
Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse
02.32.24.86.11
email: frederic.heyberger@eure.gouv.fr